



**MAIRIE DE
VOUILLE LES MARAIS**
85450
Tél. : 02 51 52 55 04

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 085-218503043-20231207-D20231201A-DE

SEANCE DU 04 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **Mr DENÉCHAUD, le Maire**.

Date de la convocation : 27/11/2023

Membres en exercice : 11

Membres présents : 7

Membres votants : 10

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DAVID Laetitia, OLLIVIER Philippe, BERARD Francis, BRILLET Claude, NEAU Aldo, DERACHE Emmanuel.

Etaient absents : Messieurs les Conseillers Municipaux :

GARREAU Yves a donné procuration à OLLIVIER Philippe, ROUZEAU Sylvain a donné procuration à DENÉCHAUD Christian, PETIT Sébastien a donné pouvoir à NEAU Aldo, PHELIPEAU Yveline.

Le quorum étant atteint

OBJET : 2023-12- 01a – TARIFS SALLE DES FETES

SALLE DES FETES	TARIF SANS CHAUFFAGE		TARIF AVEC CHAUFFAGE	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
<u>PARTICULIERS</u>				
MARIAGE	310	360	400	450
WEEK END	170	210	250	300
JOURNEE	120	160	175	220
1/2 JOURNEE	70	80	140	150
<u>ASSOCIATIONS</u>				
UTILISATION A L'ANNEE	100			
VIN D'HONNEUR	70	80	110	120
REPAS OU BUFFET	95	120	130	160
DINER DANSANT	175	200	215	240
JEUX	85	130	120	170
EXPOSITION	90	130	130	170
<u>VAISSELLE</u>				
COMPLET (assiette, verre, couvert)	0,72	0,89	0,71	0,89
VERRE OU TASSE	0,13	0,13	0,13	0,13
COUVERT (fourchette, couteau, cuillère)	0,20	0,20	0,20	0,20
ARTICLE CASSE	2.00	2.00	2.00	2.00
<u>OPTION</u>				
LAVE VAISSELLE	80			
NETTOYAGE PAR LA COMMUNE	130			

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les tarifs énoncés ci-dessus et de gratuite pour les associations communales ainsi que la vaisselle.

De plus, La période d'utilisation du chauffage de la salle des fêtes est décidée conditions climatiques.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 085-218503043-20231207-D20231201A-DE

S²LOW

Vouillé-les-Marais, le 07/12/2023

Le Maire, Christian DENÉCHAUD



Le secrétaire de séance, Claude BRILLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Brillet', written over a faint grid background.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.